



**Commune de GIRMONT-VAL D'AJOL**  
Mairie - 30 Le Village - 88340 GIRMONT-VAL D'AJOL

03 29 30 68 32 - [mairie.girmont.val@orange.fr](mailto:mairie.girmont.val@orange.fr)  
*Retrouvez toute l'actualité du village sur [girmont.org](http://girmont.org)*

## **AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de Girmont-Val d'Ajol du 27 septembre 2017 le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 32 jours, du 6 novembre 2017 au 7 décembre 2017 inclus. Monsieur Michel AUGER assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Girmont-Val d'Ajol aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur :
  - le registre d'enquête ouvert à cet effet,
  - ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Girmont-Val d'Ajol - 30 Le Village - 88340 GIRMONT-VAL D'AJOL,
  - ou les adresser sur l'adresse de messagerie suivante de la Mairie de Girmont-Val d'Ajol : [girmont.val.zonage.assainissement@orange.fr](mailto:girmont.val.zonage.assainissement@orange.fr)Les observations par courrier et mail seront annexées au registre d'enquête.
- Un dossier sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Vosges, onglet "Politiques Publiques" et "Enquêtes publiques".
- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Girmont-Val d'Ajol les :
  - Mardi 7 novembre 2017 de 15h00 à 17h00
  - Samedi 25 novembre 2017 de 9h30 à 11h30
  - Jeudi 7 décembre 2017 de 15h00 à 17h00afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.
- Le rapport d'enquête et les conclusions motivées du commissaire d'enquête seront consultables en mairie à partir de 30 jours après la date de fin d'enquête.

